

TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS ET BIENS

- Transmission : Envoi de renseignements ou de biens de nature délicate d'une personne à une autre ou d'un lieu à un autre par une personne dont les fonctions n'exigent pas qu'elle prenne connaissance des renseignements ou ait accès aux biens en question.

Notes:

1. Zone contrôlée : combinaison de la zone de travail, de la zone de sécurité et de la zone à haute sécurité, auxquelles l'accès est restreint.

2. Adresse : adresser normalement au service responsable; mais lorsqu'il faut restreindre l'accès, ajouter «...À être ouvert seulement par...(nom ou poste)».

3. Les demandes de transmission par méthode spéciale doivent être accompagnées d'un formulaire EXT 1223 (Autorisation d'utiliser un service de messagerie privé).

Attention : Pour les procédures de manutention des documents du Cabinet, des renseignements ou des biens Très secret ou de l'OTAN, consulter le chapitre 2 du *Manuel des instructions de sécurité* ou contacter le Service de distribution du MAECI (SBG).

MOUVEMENT	CLASSIFICATION OU DÉSIGNATION DES RENSEIGNEMENTS		
À L'INTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE L.B. PEARSON	PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B CONFIDENTIEL SECRET		
	PROTÉGÉ C		
D'UNE ZONE DU MAECI À L'ACCÈS CONTRÔLÉ À UNE ZONE À ACCÈS CONTRÔLÉ AU CANADA (par ex., Tours Vanier, entre les ministères; aux bureaux de sociétés ayant un certificat de sécurité)	PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B	SERVICES DU MAECI	
	CONFIDENTIEL SECRET		
	PROTÉGÉ C		
	PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B CONFIDENTIEL SECRET	SERVICES EXTERNES	
	PROTÉGÉ C		
DU MAECI À DES DESTINATIONS À L'EXTÉRIEUR DU CANADA (AUTRES QUE LES MISSIONS)	PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B		
DE LA CENTRALE DU MAECI À DES MISSIONS CANADIENNES OU ENTRE DES MISSIONS CANADIENNES	PROTÉGÉ A		
	PROTÉGÉ B CONFIDENTIEL		
	PROTÉGÉ C SECRET		